

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/72/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Versement de subventions complémentaires - Budget 2021.
21-37295-DAS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés des centres sociaux qui oeuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

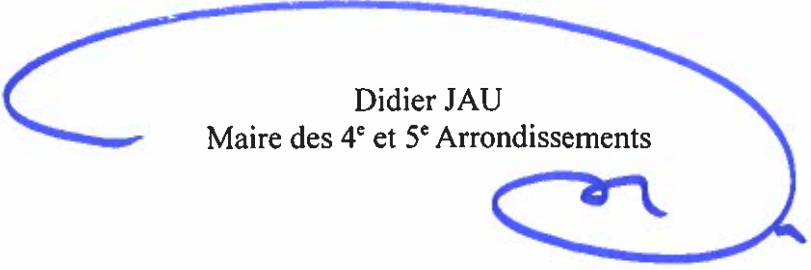
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions complémentaires au Centre Social suivant à valoir sur le budget 2021 :

Association	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille	6 000 €
-------------	---	---------------------------------------	---------

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Versement de subventions complémentaires - Budget 2021.

21-37295-DAS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2383/ECSS du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération n°21/0291/VDV du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés des centres sociaux qui oeuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

Par ailleurs, il est proposé en faveur de l'association Destination Familles une subvention afin de l'aider à exercer ses actions socioculturelles sur le territoire de Noailles, secteur identifié comme zone blanche par les partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux car dépourvu d'équipement d'animation de la vie locale et ce, dans l'attente d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) en cours d'instruction par la CAF des Bouches-du-Rhône.

Le montant total de la dépense s'élève à 255 157 Euros (deux cent cinquante-cinq mille cent cinquante-sept Euros). Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux, sur le budget 2021, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 664 727,50 Euros (deux millions six cent soixante-quatre mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes) accordées par les délibérations n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020 et n°21/0435/VDV du 9 juillet 2021.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville de Marseille, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2021 :

N° Tiers	N° Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Montant de la subvention en Euros
4453	00008617	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Bernard Dubois	16 rue Bernard Dubois 13001 Marseille	6 000
	00008618		Saint-Loup/ Saint-Thys	29 traverse Chante Perdrix 13010 Marseille	2 000
	00008624		Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint- Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	6 000
	00008625		Saint-Jérôme/ La Renaude	8 traverse Charles Susini 13013 Marseille	4 000
	00008626		Sainte-Marthe/ La Paternelle	1 rue Etienne Dollet 13014 Marseille	6 490
	00008627		La Bricarde	159 boulevard Henri Barnier – Bât. P 13015 Marseille	5 000
4366	00008629	Ligue de l'Enseignement – Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13 (FAIL13)	Les Lilas	21 avenue Charles Camoïn 13013 Marseille	7 000
	00008630		Saint-Joseph	40/42 chemin de Fontainieu 13014 Marseille	7 000
	00008631		Les Musardises	32 chemin des Musardises 13015 Marseille	7 000
	00008632		La Solidarité	38 chemin de la Bigotte – Bât. H 13015 Marseille	12 000
	00008633		L'Estaque	1 rue Jean Vernazza 13016 Marseille	8 000
	00008634		Les Bourrely	Notre Dame Limite – 34 avenue du Vallon d'Oï 13015 Marseille	8 000

4370	00008636	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA)	Les Flamants	Avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille	16 000
8568	00008638	Association Ensemble pour l'Innovation Sociale, Educative et Citoyenne (EPISEC)	Val Plan /Bégudes	Rue Antonin Régnier – Cité Val Plan BP 90029 13381 Marseille Cédex 13	8 000
263	00008640	Association des Equipements Collectifs	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	5 000
11591	00008641	Association des Equipements Collectifs	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11 000
13256	00008643	Association des Equipements Collectifs	La Castellane	216 boulevard Henri Barnier 13016 Marseille	5 000
11583	00008644	Association	Bausseque	34 rue Bausseque 13002 Marseille	10 000
11584	00008648	Association	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille	6 000
11067	00008649	Association	Endoume	285 rue d'Endoume 13007 Marseille	10 000
10628	00008650	Association	Mer et Colline	16 boulevard de la Verrerie 13008 Marseille	12 000
11586	00008651	Association	Roy d'Espagne	16 allée Albeniz 13008 Marseille	6 000
11585	00008652	Association	Saint-Giniez / Milan	38 rue Raphaël Ponson 13008 Marseille	3 000
11588	00008653	Association	La Capelette	221 avenue de la Capelette 13010 Marseille	3 000
11577	00008654	Association AFAC	Bois Lemaître	avenue Roger Salzman – Villa Emma 13012 Marseille	3 000
11577	00008655	Association AFAC	Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	5 000
11595	00008656	Association	Malpassé	7 avenue de Saint-Paul 13013 Marseille	9 000

7276	00008657	Association de Gestion et d'Animation AGESOC	Frais-Vallon	Quartier Le Mistral – Bât. N – 53 avenue de Frais-Vallon 13013 Marseille	8 000
11592	00008658	Association	La Garde	37/41 avenue François Mignet 13013 Marseille	18 000
37501	00008659	Association	Saint-Just / La Solitude	189 avenue Corot 13013 Marseille	5 000
7179	00008660	Association	Saint-Gabriel / Canet / Bon Secours	12 rue Richard 13014 Marseille	5 000
139883	00008661	Association	Grand Canet	1 place des Etats Unis 13014 Marseille	4 000
7398	00008662	Association	Agora	34 rue de la Busserine 13014 Marseille	5 000
11597	00008663	Association de Gestion et d'Animation	Del Rio	38 Route Nationale de la Viste 13015 Marseille	10 000
11601	00008664	Association	La Martine	boulevard du Bosphore 13015 Marseille	2 000
41502	0009230	Destination Familles prorata sur 4 mois	Noailles	43 rue d'Aubagne 13001 Marseille	7 667
TOTAL					255 157

ARTICLE 2

Sont approuvés la convention et les avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention et ces avenants.

ARTICLE 3

La dépense, soit 255 157 Euros (deux cent cinquante-cinq mille cent cinquante sept Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910.

Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU LIEN
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES
CENTRES SOCIAUX, DU BEL ÂGE ET DE
L'ANIMATION URBAINE**
Signé : Ahmed HEDDADI